

Union syndicale Solidaires
144 boulevard de la Villette
75019 Paris
tél : 01 58 39 30 17
fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org
www.solidaires.org

NOUVEAU

Vous avez sous les yeux le nouveau journal Solidaires Fonction Publique. Sa parution, bientôt sur papier, sera dans un premier temps trimestrielle et vous permettra de suivre les activités de vos représentants dans les différentes instances paritaires et d'avoir des informations sur l'actualité des différents et nombreux secteurs de la fonction publique. N'hésitez pas à nous faire part de vos avis et commentaires sur ce journal. Bien entendu vous pouvez continuer de retrouver nos nombreuses informations sur notre site internet: www.solidaires.org



SOMMAIRE

- 02 Le projet de loi portant réforme des retraites.
- 03 Le recul de l'âge de départ, une régression sociale inacceptable
- 04 et 05 Elections du 19 octobre: DDI, DIRECCTE et DR-JSCS: des élections importantes, ne passons pas à côté.
- 06 La traque des «niches» familiales des agents publics
- 07 Congrès de la fédération Sud Collectivités territoriales.
Mondor malade de son coeur.
- 08 Le contrôle des congés de maladie.

Solidaires

FONCTION PUBLIQUE



LE JOURNAL DES PERSONNELS DES FONCTIONS PUBLIQUES ET ASSIMILÉS // N°1 // OCT 2010

UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ

édito

Les entreprises du CAC 40 ont à leur disposition, en 2010, plus de 80 milliards d'euros et des millions d'autres sont remboursés aux contribuables les plus fortunés.

Le président de la république, ses ministres et les milieux d'affaires ont décidé de nous faire payer collectivement une crise dont nous ne sommes pas responsables. Le projet de budget 2011 et celui de la sécurité sociale vont accroître cette situation avec les dizaines de milliers de suppressions de poste dans la fonction publique, des sacrifices demandés aux plus faibles et une santé qui nous coûtera de plus en plus cher. Dans des discours bien rodés, ils voudraient nous faire

croire à leurs seules solutions pour assurer notre système de retraite par répartition sans jamais en admettre d'autres, notamment de financement. Travailler plus, mais pour quelle retraite et surtout dans quel état ? La mobilisation croissante de l'ensemble de la société face à leur projet prouve que nous pouvons encore gagner. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne pouvons présager de l'ampleur des manifes-

tations du 12 octobre. Pour Solidaires, le 12 est une étape nécessaire à la construction de l'engagement indispensable pour obtenir le retrait du projet. Pour l'obtenir, la construction du rapport de force passe par une mobilisation permanente pendant les débats parlementaires et Solidaires propose à l'ensemble des salariés de mettre en débat une grève générale.

LES ENTREPRISES DU CAC 40 ONT À LEUR DISPO- SITION EN 2010 PLUS DE 80 MILLIARDS D'€

Dans la Fonction publique, au-delà des coups portés à nos futures pensions, le stade du malaise est dépassé et la colère grandit face au gel des salaires, à la baisse des prestations sociales, aux dégradations des conditions de travail. La précarité augmente, la pérennité de nombreuses missions est en danger sous les

coups assés par les différentes phases de la RGPP, mais aussi par les réformes des collectivités territoriales, par la casse de l'hôpital public et à terme de la santé pour tous.

Défendre l'intérêt général, reconstruire les solidarités, répartir autrement les richesses, Solidaires défend ces valeurs, parce que nous croyons qu'une autre société est possible ! ■

LE PROJET PORTANT SUR LA RÉFORME DES RETRAITES ...

Retraites → **Extraits de la déclaration de Solidaires au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat du 6 juillet 2010:**

Le progrès social a accompagné l'histoire de l'humanité. Contre le patronat et les gouvernements qui criaient à la ruine du pays, c'est ce progrès social qui a permis que les luttes abolissent les formes les plus violentes d'exploitation des travailleurs, supprime le travail des enfants, réduise le temps de travail sur la vie de différentes façons comme la diminution de la durée journalière puis hebdomadaire du travail à 40 puis 35 h, la création des congés payés, de la retraite à 65 puis 60 ans, des RTT, l'allongement des études...

Le passé prouve que le progrès social est possible. Mieux, cette réduction du temps de travail s'est accompagnée d'une très forte augmentation de la richesse par habitant. Cela a été rendu possible par les découvertes technologiques qui, lors du dernier siècle, ont (pour un salarié) multiplié la productivité horaire par 30, ce qui a, ainsi, permis de diminuer par 2 son temps de travail tout en multipliant par 15 sa production.

Ainsi, le même nombre d'actifs peut faire vivre un nombre croissant d'inactifs, tout en réduisant le temps de travail et en augmentant le niveau de vie. Ce progrès social doit continuer, le COR (Conseil d'Orientation des Retraites), prédit une poursuite de la croissance de la productivité horaire évaluée entre 1,5 et 1,8% par an, soit

une légère baisse du rythme des 2 derniers siècles.

Retarder l'âge de départ en retraite, c'est interdire une vie meilleure aux salariés et futurs retraités .

L'espérance de vie n'est pas un phénomène nouveau, contrairement à ce que vous tentez de nous faire croire en affirmant que « le recul de l'âge de la retraite est inévitable puisque l'espérance de vie augmente ».

L'espérance de vie à la naissance augmente depuis au moins 1740 et a triplé en 250 ans, en passant de 25 ans à plus de 80 aujourd'hui. Elle augmente depuis plus de 2 siècles à raison de près d'1 trimestre par an. **Quelle sera l'espérance de vie en 2050 ?** Les prédictions des différents experts ne montrent pas de rupture, mais une simple poursuite de l'augmentation de l'espérance de vie vécue depuis plus de 2 siècles. Elle ne peut que se ralentir à cause, à long terme des limites biologiques, et à court terme de la souffrance au travail, de l'utilisation de produits dangereux....

Depuis 1993, c'est sur la baisse des prestations que les gouvernements successifs ont agi. Dans le même temps, alors qu'ils ne cherchaient pas d'autres moyens de financement que les cotisations, ils ont accordé des exonérations

au patronat et poursuivi une politique de l'emploi qui a favorisé le chômage de masse. Chômage qui descend le niveau des ressources de la Caisse d'assurance vieillesse. Le système demeure donc en déséquilibre ce qui justifie, à vos yeux, une nouvelle réforme.

L'instauration du bouclier fiscal s'est traduite, pour les rentrées fiscales et donc pour le budget de l'Etat, par une perte chiffrée à environ 585 millions d'euros.

Alors, qui coûte cher à l'Etat : le fonctionnaire ou tout simplement la politique protectrice du gouvernement envers le patronat et les détenteurs de hauts revenus ?

Avec la hausse des cotisations et le gel des salaires, c'est en fait une politique de baisse du pouvoir d'achat que vous menez. C'est un nouveau coup que vous portez aux fonctionnaires en plus de votre politique en matière d'emplois....

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, le retrait de votre projet de loi. Nous n'avons pas besoin d'entendre à nouveau vos explications, le projet nous le connaissons par cœur. Nous vous demandons de passer directement au vote et vous le devinez, comme l'ensemble de la population de ce pays, nous exprimerons notre opposition. ■

C'est concrètement pour la fonction publique....

- Un allongement de toutes les durées de carrière (y compris pour les catégories actives) de 2 ans (50 à 52 ans, 55 ans à 57 ans, 60 ans à 62 ans, etc... limite maxi également allongée de 2 ans : maximum 67 ans) avec allongement de la durée de cotisation.

- Durée des services effectifs portée pour certains fonctionnaires de 10 à 12 ans ; 15 à 17 ans et de 25 à 27 ans.

- Suppression de l'application de

la décote (prévue pour 2020 à 65 ans sera portée à 67 ans).

- Alignement du taux de cotisation retraite sur celui du régime général (7,85 % à 10,55 %).

- Suppression du départ anticipé pour les parents de 3 enfants + 15 ans service effectif.

- Alignement des règles de calcul du minimum garanti sur celles du régime général.

A Solidaires nous n'avons pas manqué de vous informer de toutes ces modifications au moyen de tracts ou autres communiqués. Le tableau figurant sur la page suivante est donc une synthèse reprenant tous les éléments spécifiques à l'allongement de la durée de carrière, de cotisation et les incidences en termes d'application de la décote ■

LE REcul DE L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE : UNE RÉGRESSION SOCIALE INACCEPTABLE !

retraites

	Né (e) en	Loi 2003 Age départ 1	Projet 2010 Age départ 1 bis	Loi 2003 année d'ouverture des droits 2	Projet 2010 année d'ouverture des droits 2 bis	Loi 2003 Durée cotisation taux plein	Loi 2003 Taux de la décote	Loi 2003 Age sans décote 3	Projet 2010 Age sans décote 3 bis	Loi 2003 Limite d'âge 4	Projet 2010 Limite d'âge 4 bis
2011	1 ^{er} sem 1951	60 ans	60 ans	1 ^{er} sem 2011	1 ^{er} sem 2011	163 T	0,75 %	62 ans et 9 mois	62 ans et 9 mois	65 ans	65 ans
2011	2 ^{ème} sem 1951	60 ans	60 ans et 4 mois	2 ^{ème} sem 2011	à/c nov 2011	163 T	0,75 %	62 ans et 9 mois	63 ans et 1 mois	65 ans	65 ans et 4 mois
2012	1952	60 ans	60 ans et 8 mois	2012	Sept 2012 à août 2013	164 T	0,825 %	63 ans	63 ans et 8 mois	65 ans	65 ans et 8 mois
2013	1953	60 ans	61 ans	2013	2014	164 T	1 %	63 ans et 3 mois	64 ans et 3 mois	65 ans	66 ans
2014	1954	60 ans	61 ans et 4 mois	2014	Mai 2015 à avril 2016	165 T	1,125 %	63 ans et 6 mois	64 ans et 10 mois	65 ans	66 ans et 4 mois
2015	1955	60 ans	61 ans et 8 mois	2015	Sept 2016 à août 2017	166 T	1,25 %	63 ans et 9 mois	65 ans et 5 mois	65 ans	66 ans et 8 mois
2016	1956	60 ans	62 ans	2016	2018	166 T	1,25 %	64 ans	66 ans	65 ans	67 ans
2017	1957	60 ans	62 ans	2017	2019	166 T	1,25 %	64 ans et 3 mois	66 ans et 3 mois	65 ans	67 ans
2018	1958	60 ans	62 ans	2018	2020	166 T	1,25 %	64 ans et 3 mois	66 ans et 6 mois	65 ans	67 ans
2019	1959	60 ans	62 ans	2019	2021	167 T	1,25 %	64 ans et 3 mois	66 ans et 9 mois	65 ans	67 ans
2020	1960	60 ans	62 ans	2020	2022	168 T		65 ans	67 ans	65 ans	67 ans
2021	1961	60 ans	62 ans	2021	2023			65 ans	67 ans	65 ans	67 ans
2022	1962	60 ans	62 ans	2022	2024			65 ans	67 ans	65 ans	67 ans
2023	1963	60 ans	62 ans	2023	2025			65 ans	67 ans	65 ans	67 ans

Col 1 et 1 bis = âge de départ (droits de partir en retraite). Le projet 2010 augmente l'âge légal de départ de 4 mois par année à compter du 1er semestre 2011

Col 2 et 2 bis = année d'ouverture des droits (droits à percevoir la pension). Le projet 2010 allonge de 4 mois l'année d'ouverture des droits (âge où l'on peut percevoir sa pension) qui n'est plus exactement à 60 ans mais à 60 ans plus 4 mois par année

Col 3 et 3 bis = la loi Fillon avait prévu un âge de départ où la décote (pour trimestre manquant) ne s'appliquerait plus. Le projet de loi retarde aussi cet âge de 4 mois par an (puisque l'âge de départ maxi est augmenté de 4 mois par an).

Col 4 et 4 bis : sous la loi Fillon, l'âge de départ maximum en retraite était à 65 ans. Le projet 2010 porte, par période de 4 mois par an l'âge de départ à 67 ans.



EXEMPLE :

Madame Durand née le 31 mai 1953 pouvait prétendre à demander sa radiation des cadres au 31 mai 2013, anniversaire de ses 60 ans.

N'ayant pas suffisamment cotisé pour obtenir une retraite à taux plein (entrée tardive dans l'administration), Mme Durand pouvait retarder son départ jusqu'à 63 ans et 3 mois, c'est-à-dire fin août 2016, afin que le montant de sa pension ne subisse plus de décote par trimestres manquants.

En tout état de cause à 65 ans, donc en mai

2018, elle était d'office radiée des cadres. Avec le projet, Madame Durand ne pourra plus demander sa mise en retraite avant 61 ans, c'est-à-dire pas avant le 31 mai 2014 (application de 3 fois x 4 mois supplémentaires par an depuis 2011 soit 1 an). Elle devra, par ailleurs, attendre fin août 2017 pour percevoir une retraite sans décote.

A 66 ans, en mai 2019, elle sera radiée d'office des cadres. ■

ET LE JACKPOT SERA POUR LES FONCTIONNAIRES NÉ(E)S EN 1960 QUI NE POURRONT PLUS PARTIR AVANT 62 ANS, POUR QUI LA DÉCOTE SERA APPLIQUÉE, EN CAS DE TRIMESTRES MANQUANTS, JUSQU'À 67 ANS, ÂGE LIMITE DE DÉPART EN RETRAITE. CE QUI ÉTAIT INACCEPTABLE, VA DEVENIR INTOLÉRABLE !

SOLIDAIRES DANS LES DDI C'EST:



ELECTIONS DU 19 OCTOBRE, DDI, DIRECCTE ET DRJSCS

viesyndicale

**des élections importantes,
ne passons pas à côté !!!**



LE GRAND PUZZLE

Loi de mobilité, suppressions massives d'emplois, RGPP, fusions, recrutements de personnels non titulaire, créations de filières métiers, réorganisation territoriale de l'Etat, rémunération au mérite, casse des statuts, introduction du contrat de travail de droit privé ... les pièces du grand puzzle conduisant à la destruction de la fonction publique de carrière, se mettent en place.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) mise en œuvre par le gouvernement pour réaliser des économies et supprimer des postes de fonctionnaire, a en réalité des conséquences négatives directes quotidiennes sur la situation des agents pour leur vie professionnelle et leurs conditions de travail.

Depuis le 1er janvier 2010, la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (RéATE) voulue par le gouvernement est entrée dans sa phase active.

Cette réforme induit d'importants bouleversements pour l'ensemble des services et par conséquent pour les agents.

La suppression pure et simple de certains services... la fusion d'autres, pourtant sans lien ni point commun entre eux. C'est ainsi qu'ont été créées les Directions Départementales Interministérielles (DDI), les Directions Régionales de la Consommation de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et les Directions Régio-

nales de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS).

Certaines DDI regroupent des administrations aussi hétéroclites que ex DGCCRF, ex DDSV, protection civile, permis de conduire... Quel intérêt pour les citoyens ? Aucun si ce n'est au contraire une dégradation évidente du service public !

Les DIRECCTE apparaissent quant à elles comme le mariage de la carpe et du lapin tentant de ménager les entreprises au détriment des contrôles répressifs seuls garants de la sécurité des consommateurs.

Outre les conséquences directes sur le service public qui, une fois de plus, prend du plomb dans l'aile, les agents doivent gérer depuis de trop nombreux mois déjà et on peut le craindre pour une longue période les cafouillages d'une réforme menée au pas de charge, sans concertation et avec comme seul but ultime la destruction du service public et les suppressions « faciles » d'effectifs dans la Fonction publique.

SOUFFRANCE AU TRAVAIL

De débuts difficiles en problèmes concrets, ces nouvelles structures et les agents qui les ont intégrés vivent de plus en plus difficilement leur vie au travail. Le mal être et la souffrance au travail se développent rapidement. En effet, la mise en place de ces nouvelles structures a encore accru cette organisation du travail reposant sur l'individualisation,

...SUITE...ELECTIONS DU 19 OCTOBRE, DDI, DIRECCTE ET DRJSCS

la précarité, la rentabilité et l'intériorisation de la souffrance.

Le stress, la dépression, les suicides, sont souvent hâtivement résumés à des cas individuels où la responsabilité est reportée insidieusement sur les victimes. Pour SOLIDAIRES, la réalité est tout autre : à l'origine de la souffrance au travail il n'y a pas de causes individuelles mais une organisation du travail pensée, conçue rationnellement, et générant une dégradation constante des conditions de travail des agents.

Aujourd'hui pour tous ces agents, ce sont des déménagements à marche forcée, des regroupements sur des lieux excentrés, déboussolant les conditions de vie au quotidien. Ce sont aussi des luttes de tous les instants pour ne pas se voir imposer des locaux amiantés, non conformes aux exigences minimales de sécurité...

Ces bouleversements sont lourds de conséquences psychologiques pour les agents. Bouleversements à raccrocher aux mesures régressives que nous connaissons et qui nous sont chaque jour imposées : mise en place de la Prime de Fonction et de Résultats, baisse du pouvoir d'achat, mobilité forcée...

SERVICE PUBLIC ?

Comme dit précédemment, ces réformes ont par ailleurs une conséquence directe dramatique : la disparition de missions de service public.

L'externalisation de certains services, l'abandon de missions, les fermetures de sites, aboutissent à la disparition de missions de service public au détriment des citoyens et du lien social.

Depuis une vingtaine d'années, une offensive généralisée a été lancée contre les services publics.

C'est dans ce cadre que le processus de déréglementation commencé dans les télécommunications s'est étendu à certains secteurs (poste, rail, énergie, ...) menaçant par là même les autres servi-

ces publics destinés à devenir des « marchandises » comme les autres.

Le gouvernement, sous couvert de la mondialisation et de la concurrence, fait appel au secteur privé qui s'est vu confié la charge d'assurer des missions relevant traditionnellement de la puissance publique.

La RGPP fait partie d'une même et seule politique visant à atteindre un seul but : le dynamitage de la fonction publique

La REATE sonne le début de la fin des services publics de qualité, de proximité, au service de tous les citoyens.

Elle donne le ton à ce que le gouvernement,



**Donner sa voix
et prendre la
parole pour
vous représenter
et porter vos
idées**

faire de la Fonction publique à la française : une fonction publique au rabais qui n'aura plus les moyens d'agir en toute égalité, sur l'ensemble du territoire.

Mais plus grave encore, elle étouffe l'in-

dépendance et la neutralité des fonctionnaires pour livrer la Fonction publique aux mains du pouvoir !

ATTENTION DANGER:

« moins d'Etat, moins de services publics moins de fonctionnaires, moins de garanties statutaires...mais plus de flexibilité, d'individualisation, de rémunération au mérite. Demain, le fonctionnaire ne devra plus être au service de l'intérêt général...il devra être au service de certaines intérêts particuliers ». (extrait de la brochure de Solidaires: Le dynamitage de la fonction publique)

ELECTIONS

Le 19 octobre prochain, demain donc, auront lieu les premières élections en Comité Technique Paritaire de ces nouvelles structures (DDI, DIRECCTE et DRJSCS).

Solidaires Fonction Publique y participera bien entendu au nom de toutes les organisations présentes dans ces nouvelles directions : Sud Intérieur, Sud Rural Equipement, Sud Travail - Affaires Sociales, Solidaires Industrie Développement Durable, Solidaires CCRF& SCL.

Cette élection aura lieu sur sigle, les accords sur la rénovation du dialogue social dits Accords de Bercy n'ayant pas encore été mis en place. Elle revêt une importance cruciale pour l'avenir de Solidaires dans le cadre de sa représentativité et surtout pour les agents présents dans ces structures, agents toujours plus soumis aux décisions discrétionnaires et à l'arbitraire.

Parce qu'élire les représentants Solidaires, c'est être sûr du respect des valeurs fondamentales du syndicalisme en assurant la défense des intérêts des agents, c'est être sûr de choisir la défense d'un service public de qualité, de proximité, utile à tous les citoyens, travailleurs et consommateurs, et c'est se donner les moyens d'être défendus équitablement et efficacement, dans la transparence des règles de gestion.

Le 19 octobre 2010 auront lieu les élections en CTP pour les DDI, les DIRECCTE et les DRJSCS

Voter SOLIDAIRES ■

LA TRAQUE DES « NICHES » FAMILIALES DES AGENTS PUBLICS ...

Actions sociale

... ou comment supprimer les logements de fonction !

NICHES FISCALES ?

Au prétexte de réduire le déficit public, le gouvernement se lance, à grand renfort d'effets médiatiques, dans la lutte des niches fiscales et des niches sociales.

Mais depuis un bon moment déjà, après les dérapages de certains de ses membres et au nom de l'exemplarité, il traque les logements de fonction, « les niches » qui abritent les agents soumis à des nécessités de service dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Sous prétexte de rentabiliser les biens immobiliers de l'Etat, la réforme menée par France Domaine sous l'égide du gouvernement, s'inscrit dans une logique politique qui consiste à vendre les biens de l'Etat, à réduire les crédits de fonctionnement des administrations, à entasser les agents dans les cités administratives, à les caser dans moins de 12m² ... et à supprimer des logements de fonction, sans se soucier de la situation des agents.



QUATRE PAGES

Nous vous avons déjà parlé de ce sujet préoccupant, dans un quatre pages daté du 20 août 2010. Préoccupant oui, parce ce que le président de la République, dans sa lettre du 28 juin adressée au premier ministre, indique que ce seront 7 000 logements de fonction attribués en Utilité de Service (US) qui seront supprimés et que le nombre de logements accordés pour Nécessité Absolue de Service (NAS) sera revu à la baisse. Ce seront autant d'agents qui se verront « manu militari » contraint de quitter les lieux, de plier bagages, sans pour autant être déchargés des contraintes inhérentes

à leurs fonctions.

Ce que le président et les éminents membres de son gouvernement semblent ignorer, c'est que l'attribution des logements pour utilité de service (US) ou pour nécessité absolue de service (NAS) est toujours liés à l'exercice d'une « fonction bien déterminée ». Etre présent constamment, de jour comme nuit (NAS) ou très fréquemment (US) nécessite impérativement que les agents soumis à ces contraintes soient logés sur place.

TEMOIGNAGES

Le témoignage d'un agent du ministère de la Culture soumis à cette astreinte (US) en dit plus long que tous les discours : « J'ai été d'astreinte du 22 juillet au 16 août soit : 26 jours, 624 heures à être cloué dans mon logement, le téléphone (transfert d'alarme incendie) en permanence auprès de moi... auprès de mon lit, des toilettes, de la douche, sans oublier sur la table lors de mes repas.

Pas de sortie possible à plus de cinq minutes de l'établissement (délai d'intervention rapide). Bien sûr durant toute cette période, pas de séance de cinéma, pas de balade, de piscine, pas de... pas de..., juste l'horizon de mon logement d'astreinte ».

Et ce que ne vous dit pas cet agent, c'est qu'il paie,

mensuellement, pour ce logement de fonction la rondelette somme de 450 €, soit 1/3 de son traitement, sans oublier l'assujettissement à l'impôt sur le revenu et à la taxe d'habitation. Ce qui n'est pas encore le cas pour les membres du gouvernement !

Si les agents de la fonction publique d'Etat semblent être la cible privilégiée du gouvernement, la situation de ceux exerçant dans la fonction publique hospitalière n'est guère plus réjouissante. En effet, le décret du 8 janvier 2010 qui entraîne des modifications de statut des logements de fonction de NAS en US

pour certains personnels, semble être du goût de la direction de l'AP-HP (Assistance publique - Hôpitaux de Paris) qui envisage de le proposer aux électriciens et plombiers qui assurent les gardes techniques.

En 2006, déjà, à l'Office National des Forêts (ONF) certains agents dont les concessions étaient passées de NAS en US, sans autre raison qu'un changement de grade, avaient porté l'affaire devant les tribunaux administratifs. Bien leur en a pris, puisque ces tribunaux leur ont donné raison, aucune modification de leurs fonctions ouvrant droit au NAS n'ayant été apportée. Et mal en a pris à la direction de l'ONF dont le recours devant le Conseil d'Etat vient d'être rejeté !

A LA NICHE !

En dépit des déclarations du gouvernement devant le Sénat en juillet 2009 « aucun fonctionnaire ne sera affecté financièrement dans le cadre de ses fonctions actuelles... quant aux nouveaux titulaires, ils pourront accepter les responsabilités liées à leur nouveau poste en toute connaissance de cause », la chasse aux logements de fonction se poursuit aujourd'hui.

Cette politique idéologique, basée sur des considérations budgétaires, a pour objectif essentiel la récupération de fonds sur le dos des fonctionnaires. La suppression ou la déclassification des logements de fonction en est une illustration supplémentaire.

Illustration qui révèle encore l'incurie du gouvernement concernant les services publics et l'exercice des missions de services publics.

Les mesures annoncées par le président de la République sont inadmissibles, au même titre que le gel des salaires prévu pour 2011, la poursuite du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et la baisse prévisible des crédits alloués à l'action sociale. Pour Solidaires, tous les fonctionnaires, tous les agents publics doivent s'opposer à cette politique destructrice, se rebeller et dirent au gouvernement « nous en avons assez d'être vos boucs émissaires » ! ■

LA FÉDÉRATION SUD COLLECTIVITÉS TERRITORIALES TIENDRA SON 5ÈME CONGRÈS FÉDÉRAL LES 16 AU 18 NOVEMBRE 2010 À LYON

vesyndicale

VALEURS DE SUD

Avec une arrivée importante de nouveaux syndicats, issus d'autres organisations syndicales ou sans expérience, le congrès sera l'occasion de réaffirmer les valeurs fondamentales de SUD : Solidaires, Unitaires et Démocratiques.

STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION SUD CT

Passage obligé dans un congrès: le toilettage statutaire...

QUELLE FÉDÉRATION AVEC QUELLES RESSOURCES ?

Le développement important qu'a connu la Fédération SUD CT ces dernières années nécessite une réflexion sur la structuration et sur les moyens humains et financiers dont elle a besoin pour répondre aux attentes des syndicats et des salariés.

PRIORITÉS REVENDICATIVES

En 20 ans, la part des salaires dans la valeur ajoutée a chuté de 10 %. C'est un transfert annuel de 160 milliards d'euros au détriment des salariés et en faveur des actionnaires.

Le débat autour des priorités revendicatives s'articulera autour de 4 axes :

- le partage des richesses (retraites, salaires, temps de travail)
- les conditions de travail (productivité, CHS, médecine du travail)
- les services publics (contre-réforme territoriale, loi de mobilité, statut, privatisation)
- environnement (produire autrement en respectant l'environnement).

CONDITIONS DE TRAVAIL DANS NOS COLLECTIVITÉS

La dégradation des conditions de travail est ressentie très fortement par les

fonctionnaires territoriaux comme dans les autres secteurs. Manque de moyens, stress, précarité, perte de sens du travail, influence des nouvelles technologies... Autant de causes à analyser et de solutions à trouver.

RÉFORME TERRITORIALE

La fonction publique territoriale fait l'objet d'une vaste réforme qui touche autant les institutions (collectivités territoriales, financements, transferts de compétences...) que les personnels (statuts, évolution des métiers, transferts de personnels).

NOTRE SYNDICALISME FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS NOS COLLECTIVITÉS

La crise écologique pose des questions majeures au mouvement syndical.

Les collectivités territoriales de par leurs compétences sont au centre de choix déterminants. Nos syndicats doivent s'en saisir. ■

MONDOR MALADE DE SON COEUR

Services publics

MÉCHANTES RUMEURS ?

Le bruit courrait, insidieux puis insistant, depuis l'annonce par l'ARH cet hiver, confirmée par l'ARS en mai dernier, et semble-t-il validée par le collège des chirurgiens eux-mêmes, dans le cadre de la fermeture de 4 centres de cardio-chirurgie adulte en région parisienne, l'AP-HP devrait fermer un de ces centres et dans ce contexte le service de l'hôpital Mondor est sur la sellette.

Laurent Cathala, maire de Créteil, interpellait Roselyne Bachelot par courrier dès le 18 juin, puis le conseil général du Val de Marne lors de la séance du 28 juin présentait un vœu, pour le « maintien du service de chirurgie cardiaque et le développement du pôle d'excellence cardiovasculaire du CHU Henri Mondor ». Le journal « le Parisien » du 6 juillet relayait l'information, dans le même temps, Martine Orio, directrice du groupe hospitalier, conviait l'ensemble des personnels concernés, médicaux & para-médicaux, essayant de rassurer quant à la pérennité de l'activité, tout en ignorant les organisations syndicales de Mondor, omettant de les associer à cette réunion. Alain Lhostis, ancien président de l'AP-

HP, dans les colonnes du journal « l'humanité », daté du 9 juillet, émettait les mêmes craintes.

SANTÉ OU PROFITS ?

La logique est toujours la même, connue de tous, partagée par certains n'en doutons pas, dénoncée par d'autres dont nous faisons partie, la rentabilité, l'efficacité, le retour à l'équilibre, l'économique, ont pris le pas sur l'humain, le service, l'investissement, la mission, l'égalité de tous dans l'accès à la santé. Car il s'agit bien de cela, la fermeture du centre de cardio-chirurgie d'Henri Mondor, au-delà de priver de cette spécialité un bassin de population de plus d'1 million d'habitants, va modifier considérablement le profil du CHU lui-même. Nous la savions malade depuis longtemps ou pour le moins convalescente, le despotisme de son chef de service n'y étant pas étranger d'ailleurs, mais sa disparition ne sera pas sans conséquences, qu'advient-il du projet de fédération cardiaque, de l'activité de cardio-interventionnelle, de la réunification des réanimations, de l'accueil des urgences ?

Les enjeux sont d'importance. Il faudra l'unité de tous, personnels de tous



les corps, ouvriers, administratifs et soignants, médicaux et non médicaux pour défendre à travers le service de cardio-chirurgie de l'hôpital Mondor,

l'idée même de notre engagement dans le service public, le maintien des missions qui sont les nôtres vis-à-vis de nos concitoyens, et plus concrètement l'avenir chirurgical de cet hôpital quand on sait la menace sur la neurochirurgie, et le départ programmé d'imminents chirurgiens dans d'autres spécialités...

TOUS ENSEMBLE

A Mondor comme ailleurs, battons-nous pour le maintien de nos services, battons-nous pour une médecine de proximité, battons-nous pour un service public de santé... L'union syndicale Solidaires, parmi les initiateurs des Etats Généraux du Service Public, se bat pour défendre des services publics pour toutes et tous. La santé n'est pas une marchandise. ■

LE CONTRÔLE DES CONGÉS DE MALADIE

Santé/travail

Le gouvernement vient de lancer une expérimentation visant à confier aux caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) le contrôle des congés de maladie des fonctionnaires de l'Etat.

LE CONTENU DE LA RÉFORME

Aujourd'hui ces contrôles existent, ils sont assurés par des médecins agréés par l'administration, mais aux dires du législateur ces contrôles sont peu pratiqués, voire peu efficaces (mais où sont les chiffres ?).

L'objectif affiché est « d'examiner les conditions d'une unification des pratiques de contrôle, d'améliorer la connaissance statistique des arrêts de maladie des fonctionnaires et de disposer de données homogènes entre le secteur public et le secteur privé ».

Seront concernés par l'expérimentation : l'ensemble des agents relevant des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) de Clermont Ferrand, Lyon, Nice, Rennes, Strasbourg et pour Paris, seront uniquement concernés les agents des services centraux des ministères économiques et financiers hors DGFIP.

L'expérimentation est prévue sur deux ans (démarrage en septembre 2010) et porte sur deux types de contrôle médical celui des arrêts de travail et celui des heures de sortie autorisées (uniquement pour le Rhône).

Le contrôle s'applique aux congés ordinaires de maladie non professionnelle inférieurs à 6 mois consécutifs et qui ne relèvent pas des congés de longue maladie ou de longue durée. Un ciblage particulier se fera sur les arrêts de plus de 45 jours et les arrêts itératifs (plus de 3 arrêts au cours des 12 derniers mois dès lors que le 4ème arrêt est supérieur à 15 jours).

NOTRE ANALYSE

Alors que les fédérations de fonctionnaires avaient obtenu le retrait de ce dispositif de contrôle du projet d'ac-

cord « sécurité et santé au travail dans la fonction publique », le ministre l'a fait adopter dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale. On voit bien que lorsque c'est pour aller vers le bas, le gouvernement harmonise les pratiques entre public et privé. Par contre, il refuse notamment d'accorder les mêmes droits aux fonctionnaires en matière de sécurité et de santé au travail, aux représentants en CHSCT, en matière d'indemnisation des victimes de l'amiante....

Au lieu de procéder à une analyse approfondie de la question et notamment de s'interroger sur les causes des arrêts, le gouvernement a préféré légiférer à partir de présupposés : à savoir un absentéisme plus important des fonctionnaires.

Or les nouvelles dispositions n'apportent rien de très novateur par rapport à l'existant, si ce n'est que les contrôles seront effectués par les médecins conseils des CPAM et non plus par les médecins agréés. On peut s'interroger sur les moyens humains des caisses primaires pour assurer ces contrôles.

Aussi faut-il aller chercher plus loin les raisons de cette expérimentation dont on peut déjà prédire qu'elle sera globalement positive. En effet on peut redouter à terme une remise en cause de la spécificité statutaire de la protection sociale des fonctionnaires, et un alignement du régime des congés maladie sur celui des salariés de droit privé. Il s'agit bien là d'une nouvelle manifestation du pouvoir actuel qui ne perd aucune occasion de privilégier, d'une part, une lecture répressive de certains faits au détriment d'une réflexion en amont pour comprendre ce qui se passe et décider d'éventuelles actions pour une meilleure santé au travail et, d'autre part, de toujours aligner par le bas en opposant public et privé. ■

Solidaires

FONCTION PUBLIQUE



structures membres

SNABF Solidaires
Solidaires CCRF & SCL
Solidaires Douanes
Union SNUI SUD Trésor Solidaires
SUD Centrale MINEFI
SUD CDC
Solidaires SUD Emploi
SUD Culture Solidaires
SUD Recherche EPST
SUD Rural Equipement
SUD Travail affaires sociales
SUD Education
SUD PTT
SUD Santé-Sociaux
SUD Collectivités territoriales
Solidaires Justice
SUD INSEE
Solidaires à l'Industrie
et au Développement Durable
SPASMET Solidaires
SUD Banques
SNUPFEN Solidaires
SUD Aviation civile
Fédération autonome
de l'environnement (FAE)
Solidaires Autorité de la concurrence

Coordonnées complètes et contacts
www.solidaires.org

Journal édité par
Solidaires Fonction Publique

Union syndicale Solidaires

144 boulevard de la Villette
 75019 Paris

tel : 01 58 39 30 17

fax : 01 43 67 62 14

coordfp@solidaires.org

Directeur de la publication

Annick Coupé

N° CPPAP

Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie
 à Montreuil-sous-Bois (93)

Conception graphique
 Bernard Hasquenoph
danslefutur@orange.fr

